

**RENDEMENT** // Nombre d'assurés, déçus par la performance des fonds en euros classiques, peuvent être tentés par un contrat euro-croissance.

# Performance sans risque : le pari de l'euro-croissance

Quoiqu'il soit encore un peu tôt pour juger de la pertinence d'offres tout juste sorties de leurs cartons, les éléments d'information dont on dispose sur le fonctionnement des fonds euro-croissance (les décrets d'application sont parus le 6 septembre 2014) permettent d'ores et déjà de se faire une idée de leur éventuelle valeur ajoutée.

« Nous nous félicitons de pouvoir proposer à nos clients des fonds "croissance" qui, face à l'érosion des taux de rendement des fonds en euros traditionnels, constituent une véritable alternative pour les épargnants », affirme Stéphane Dedeyan, directeur général délégué de Generali France, dont l'offre a été lancée mi-janvier.

Tel que présenté par ses promoteurs, l'euro-croissance ouvre une troisième voie prometteuse entre les fonds en euros, récupérables à tout moment mais de moins en moins rentables, et les UC (unités de compte), plus performantes, mais risquées. L'euro-croissance se distingue en effet d'un support en euros classique dans la mesure où il ne propose une garantie du capital qu'à échéance après une immobilisation

actions et de générer plus de performance, sans que la prise de risques ne repose sur les épaules de l'assuré », résume Benoit Gommard, responsable de la stratégie clients de BNP Paribas Cardif. « C'est une véritable innovation et un produit d'avenir, notamment, pour les détenteurs encore très nombreux de monosupports en euros », juge Nicolas Schimel, directeur général d'Aviva France qui s'aventurera en juin sur ce marché avec son partenaire l'Afer.

**Une mécanique complexe**  
Qu'il soit garanti à 100 % à l'échéance ou simplement protégé à hauteur de 80 % ou plus (on parle alors de fonds croissance), ce nouveau support s'appuie sur un double

compartiment. Les droits individuels de chaque assuré correspondant aux primes versées sont, d'une part, composés d'une provision mathématique (PM) exprimée en euros qui assure la garantie à terme du capital mobilisé. Par ailleurs, ils sont exprimés en parts de « provision de diversification », dont la proportion sera d'autant plus élevée que le terme de l'échéance sera lointain. Schématiquement, « si un assuré investit 100 à 15 ans, la PM sera de 87 et la provision de diversification de 13. Et ce "13" correspondra à un certain nombre de parts de diversification, nombre qui ne bougera pas dans le temps », explique Benoit Gommard. En revanche, la valeur même des parts va évoluer à la hausse ou à la baisse au gré des choix de gestion et du contexte financier.

De cette mécanique complexe, l'assuré doit retenir deux choses : plus il s'engage sur le long terme, plus la proportion de diversification de son contrat sera importante et son potentiel de performance élevé. Mais en contrepartie, tant qu'il n'arrive pas à échéance, son contrat, exprimé en valeur de marché, aura une valorisation fluctuante (la valeur de marché est la somme de la valeur de liquidation et de résolution) a recom-

## À RETENIR

- L'euro-croissance ouvre une troisième voie entre les fonds en euros et les UC en ne garantissant le capital qu'à terme.
- La mécanique complexe de ce nouveau support exige d'être bien comprise car une sortie avant échéance peut se solder par une perte importante en capital.
- Les assureurs proposent des offres à capital garanti à 100 % ou simplement protégé (on parle alors de fonds « croissance ») sur des durées qui varient de 8 ans (minimum) à 30 ou 40 ans.

mandé des « dispositions protectrices afin que les épargnants habitués à des garanties à tout moment aient bien conscience des conséquences d'un basculement sur ces supports ».

## Zoom sur cinq offres de fonds euro-croissance

Assureur	Nom du contrat	Echéance	Rendement 2014
AG2R La Mondiale	Terre de Vie (1)	80 % à 100 % au choix	6,39 %
BNP Paribas Cardif	BNP Paribas Avenir Retraite (monosupport)	100 %	10,75 %
BNP Paribas Cardif	Cardif Multiplus Perspective (2)	100 %	10,69 %
Generali	Himalia	80 % à 100 % au choix	Trop récent (fonds lancé en janvier)
Predica- Crédit Agricole Assurances	1) Floriane et Espace Liberté 2 2) LionVie Rouge Corinthe (série 1,2,3) et Acuity	80 % à 100 % au choix	Trop récent (fonds lancé en octobre 2014)

(1) L'offre, en cours de finalisation, sera lancée au printemps et d'emblée proposée dans le contrat Terre d'Excellence avant d'être intégrée à l'ensemble des contrats d'AG2R La Mondiale. (2) Une version similaire baptisée BNP Paribas Multiplacements diversifié est proposée dans le réseau de BNP Paribas Banque Privée

• LES ÉCHOS • / SOURCE : ÉTABLISSEMENTS

versifiés, dont s'inspirent en grande part les fonds euro-croissance (leur fusion est en cours), opposent les résultats de leur gestion en la matière. Et force est de constater qu'ils ne sont pas mauvais : 6 % et

sont unanimes : il ne s'agit pas d'une solution de remplacement des fonds en euros traditionnels, mais d'une option complémentaire.

**Un dosage délicat**

# Épargne Retraite 2 Plus

« Pour notre avenir, nous avons choisi une association d'épargnants »

UN FONDS GARANTI EN EUROS PERFORMANT

3,20% en 2014<sup>(1)</sup>

net de frais de gestion hors prélèvements sociaux

18,50% sur 5 ans<sup>(2)</sup>

• 48 supports en unités de compte<sup>(3)</sup>

• Une Gestion profilée pour vous accompagner dans le choix des supports.

• La force d'une association d'épargnants depuis 1961.



Contactez dès aujourd'hui nos experts

0 400 402 062

n° gratuit d'un poste fixe en France métropolitaine

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

www.asac-fapes.fr

ASAC FAPES est une marque déposée par FAPES Diffusion, entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris 8 421 040 544 - Siret 421 040 544 00056 - APE 6622Z - N°ORIAS: 07 000 759  
Siège social : 31 rue des Colonnades du Trône - 75603 Paris cedex 12 - SAS de Courtage au capital social de 2 688 393 € - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances - tous droits réservés.

Épargne Retraite 2 et Épargne Retraite 2 Plus, contrats d'assurance-vie de groupe exprimés en euros et/ou en unités de compte, sont souscrits par l'ASAC, association loi 1901, et garantis par Allianz vie, entreprise régie par le Code des assurances, qui apporte les garanties techniques et financières.

<sup>(1)</sup> Contrats sélectionnés par le GMPA pour ses adhérents.

ASAC FAPES

Votre Avenir en toute Confiance

férentiel annuel de rendement de l'euro-croissance serait de l'ordre de +0,3 % par rapport à un fonds en euros classique. Ce qui évidemment pose la question de l'intérêt d'une telle souscription !

A ces projections, AG2R La Mondiale et BNP Paribas Cardif, seuls assureurs à avoir fait le choix de commercialiser les contrats euro-

ceux qui jugent, comme Daniel Collignon, directeur général de Spirica (filiale de Crédit Agricole Assurances), que « sur le long terme et sous réserve de trouver des techniques de gestion pertinentes, les fonds croissance constituent un outil intelligent de diversification ».

Les assureurs favorables au développement de l'euro-croissance

Pour favoriser ce mouvement, le gouvernement a d'ailleurs permis que la transformation d'un contrat existant en multisupport enrichi d'un euro-croissance se fasse, au sein de la même compagnie, sans perte d'antériorité fiscale sous réserve que l'assuré transfère sur ce support au moins 10 % de son fonds en euros. — Laurence Delain

## Trois alternatives sécurisées au fonds en euros

Les assureurs n'ont pas attendu l'euro-croissance pour mettre au point des solutions qui conjuguent garantie et performance.

Trois d'entre elles méritent plus particulièrement l'attention.

### 1 LES FONDS EUROPIERRE

**LE PRINCIPE.** Ces fonds en euros atypiques, dont le capital est garanti à tout moment et le rendement capté chaque année (effet cliquet), font le pari de l'immobilier tertiaire (murs de magasin, bureaux, centres commerciaux). Promus depuis quelques années par une poignée d'assureurs - ACMN-vie, Suravenir (Crédit Mutuel Arkéa), Generali... -, ils surperforment le marché. « La qualité des investissements réalisés par le fonds Sécurité Pierre Euro, proposé en partenariat avec Primonial, nous a permis de délivrer en 2014 un taux de 4,05 % tout en dotant la PPE », se réjouit Bernard le Bras, président du directoire de Suravenir.

**LES LIMITES.** Les Européerre sont des produits de niche qui doivent le rester s'ils veulent demeurer dans le haut du tableau. Afin de préserver la qualité du sous-jacent, la plus grande sélectivité des investissements immobiliers s'impose. Autre bémol, « le pari de l'Europierre, qui est gagnant aujourd'hui, demeure risqué en valeur et peut, en cas de

bilier, poser un grave problème de liquidité », remarque Sylvain de Forges, directeur général délégué d'AG2R La Mondiale.

### 2 LES FONDS EURO-DYNAMIQUES

**LE PRINCIPE.** Accessibles dans quelques contrats patrimoniaux, ces supports font le pari d'une gestion active diversifiée en s'appuyant sur la technique dite du « coussin » qui consiste à exposer une fraction de l'actif du fonds aux marchés actions. Souvent confondus à tort avec les euro-croissance, ils offrent, comme l'Europierre, tous les avantages des fonds en euros (capital garanti en permanence, rendement annuel définitivement acquis).

**LES LIMITES.** Comme le rappelle Daniel Collignon, directeur général de Spirica, un même intitulé recou-

vre « des techniques de gestion très différenciées ». Avec la clef des performances fort variables : 0,9 % pour le fonds Eurocit' d'AG2R La Mondiale, contre + 4,75 % en 2013, mais encore 3,70 % pour Elixence de Generali (4,16 % en 2013) ou 3,42 % pour EuroSelection de Spirica (4,02 % en 2013). Par ailleurs, ajoute Daniel Collignon, « les nouvelles contraintes réglementaires qui se profilent avec Solvabilité II devraient réduire comme peau de chagrin leur marge de diversification ». Et, peut-être, signer leur disparition.

### 3 LES FONDS GARANTIS

**LE PRINCIPE.** Il s'agit non plus de fonds en euros, mais d'UC de type « ceinture et bretelles », censées permettre à l'assuré de récupérer, à l'issue d'une période d'immobilisation plus ou moins longue (jusqu'à huit ans parfois), sa mise initiale (moins les frais d'entrée) majorée d'une performance, liée à la progression d'un panier de valeurs ou d'indices boursiers.

**LES LIMITES.** Ces produits structurés reposent sur des modes de gestion complexes et coûteux (frais de souscription et frais de gestion annuels de l'ordre de 2 %), dont l'efficacité est tributaire des conditions de marché. Or plus les taux d'intérêt sont bas et les Bourses instables, plus la promesse de gain est difficile à tenir.

« Le pari de l'Europierre peut, en cas de retournement du marché de l'immobilier, poser un grave problème de liquidité. »

SYLVAIN DE FORGES  
Directeur général délégué  
d'AG2R La Mondiale